



Avis du Comité des parties prenantes (CPP)

Valobat

Filière REP

Produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment

du 19 avril 2024

Lors de sa séance du 19 avril 2024, le Comité des Parties Prenantes de Valobat (le Comité), éco-organisme agréé pour la filière à responsabilité élargie du producteur (REP) des produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment (PMCB) pour les catégories 1 et 2, a émis l'avis ci-après :

- (i) A l'unanimité (10 avis favorables, 0 avis défavorable et 0 abstention), les membres du Comité présents ou représentés et ayant droit de vote ont émis un avis favorable concernant **le Plan de Communication 2024 de Valobat**.
- (ii) A l'unanimité (10 avis favorables, 0 avis défavorable et 0 abstention), les membres du Comité présents ou représentés et ayant droit de vote ont émis un avis favorable concernant **la Grille d'Autocontrôle de la REP PMCB de Valobat** prévue aux articles R541-127 à R541-129 du Code de l'environnement.
- (iii) Par ailleurs, un avis défavorable (0 favorable, 3 abstentions et 6 contre) a été émis par les membres du Comité présents ou représentés et ayant droit de vote concernant le **Barème 2024 – Catégorie 1 (inertes)** prévu aux articles L.541-10-2 à L.541-10-3 du Code de l'environnement.